

# Lac Patrick

Bulletin de liaison

Volume 15 no. 2 - Juillet 2006

**Convocation à l'Assemblée générale de 2006**

**Analyse de l'eau du robinet**  
Page 1

**Fossés écologiques**  
Page 2

**Exécutif 2005-2006**  
*Liste des membres élus à l'exécutif de l'Association*  
Page 2

**Cotisation annuelle**  
*Première étape pour protéger le lac Patrick*  
Page 3

**Astuces de pêcheur**  
Page 3

*Ordre du jour*  
Page 1

## Convocation à l'assemblée générale annuelle de l'APELP

Vous êtes invités à participer à l'**Assemblée générale annuelle de l'APELP**, le **samedi 29 juillet 2006**, à 9 h 30, au restaurant **La Maison bleue**, 2441 chemin des Îles, Entrelacs.

Nous vous rappelons que, selon les statuts, toute personne présente à l'Assemblée a droit de parole. Cependant, seuls les propriétaires du bassin versant du lac Patrick ayant payé leur cotisation pour l'année en cours ont droit de vote. Les procurations écrites reçues par le secrétaire avant le début de l'Assemblée sont valides. L'an dernier, plusieurs personnes étaient présentes à la réunion. Ce qui témoigne de l'intérêt grandissant des propriétaires du lac Patrick à la qualité de l'environnement et, par conséquent, à la qualité de leur vie de villégiateurs. Nous espérons vous voir encore plus nombreux cette année!

### Ordre du jour

Proposition d'ordre du jour pour l'Assemblée générale annuelle de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick qui sera tenue à 9 h 30 le 29 juillet 2006



**Nous vous souhaitons un magnifique été aux bords du splendide Lac Patrick.**

- 1-Constataion du quorum
- 2-Nomination d'un Président d'assemblée
- 3-Nomination d'un Secrétaire d'assemblée
- 4-Adoption de l'ordre du jour
- 5-Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2005
- 6-Lecture et adoption du rapport d'activités du Conseil d'administration 2005-2006
- 7-Adoption des états financiers 2005-2006
- 8-Détermination du montant de la cotisation annuelle pour l'année 2006-2007

- 9-Résultats de l'analyse de l'eau du lac en 2005
- 10- Campagne d'ensemencement 2006
- 11- Divers
- 12- Élection des membres du Conseil d'administration
- 13- Levée de l'assemblée

*Daniel Jaros*  
*Président de l'APELP*

## Analyse de l'eau du robinet

C'est le dimanche 6 août que vous pourrez faire analyser l'eau de votre robinet. Entre 9 h 00 et 11 h 00 du matin, les personnes intéressées pourront se procurer les bouteilles à remplir d'eau du robinet, au 1151, rue des Perdreaux, à Entrelacs. Comme il s'agit d'un service que l'APELP offre à ses membres, le prix d'une analyse de l'eau du robinet sera de 20,00 \$ pour les membres et de 25,00 \$ pour les non-membres.

Il n'en tient qu'à vous d'être membre! Complétez le formulaire, joignez-y un chèque de 20,00 \$ pour votre cotisation annuelle et postez à l'adresse indiquée.

N.B. Si vous préférez le faire plus tôt ou à un autre moment dans la saison, le Centre de rénovation Rona, situé dans le village d'Entrelacs, offre ce service.

# Des fossés écologiques

par Richard Cardinal,  
Secrétaire de l'APELP

Dans le rapport de l'Analyse de la réglementation d'urbanisme de la municipalité d'Entrelacs commandé par votre association pour la protection du lac Patrick, en juin 2005, il est fait mention dans le document de Quelques notes concernant les méfaits de la pollution routière : « De toutes les formes de dégradation des lacs et des cours d'eau, la pollution routière cause bien des dommages. En effet, les chemins et leurs fossés charrient habituellement d'énormes quantités de sable, de matières organiques et d'éléments fertilisants, sans compter toutes sortes de contaminants. Or, on ne prend guère de précaution au Québec pour s'assurer que le réseau de fossés ne contribue pas à enrichir les eaux des lacs et des cours d'eau et à favoriser la prolifération excessive des plantes aquatiques ainsi que l'apparition des poussées d'algues, tout en accélérant le taux de vieillissement des plans d'eau. On emprunte habituellement la voie facile, c'est-à-dire que l'on déverse tous les déchets routiers

dans nos lacs. Il y aurait lieu que la municipalité d'Entrelacs examine sérieusement ce problème en identifiant tous les endroits en bordure de ses lacs où les chemins drainent directement dans un lac, par le biais des fossés. Cet inventaire en main, toutes les mesures devront être prises pour réduire les apports de sable et en matières organiques ainsi que les éléments fertilisants et les contaminants et faire en sorte que le curage des fossés ne soit plus, comme c'est le cas habituellement, l'occasion de contribuer à l'augmentation du taux de sédimentation et de vieillissement des lacs. Monsieur Pierre Lacombe siège sur le Comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité d'Entrelacs au nom de l'APELP. Lors d'une dernière réunion et dans le cadre de son mandat, il a soulevé ce problème. L'APELP recommande aux élus municipaux, comme moyen d'action, d'utiliser la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers sur son territoire. Une telle demande a été acheminée au maire de la municipalité d'Entrelacs. L'entretien des fossés routiers, c'est-à-dire

le nettoyage par creusage afin d'améliorer l'évacuation de l'eau de drainage des routes, peut avoir des impacts considérables, à moyen et long terme, sur la dégradation des lacs et des cours d'eau naturels. Il faut rappeler que, bien qu'ils soient de construction humaine, les fossés routiers font partie intégrante des réseaux hydrographiques qu'ils desservent. Tel un effet de domino, l'altération de la qualité des eaux des fossés risque d'entraîner celle des cours d'eau naturels et, par la même occasion, menace la faune et la flore y habitant. De plus, le grand nombre de fossés amplifie la densité de drainage des bassins versants, diminuant leur temps de réponse, et augmente les risques d'inondation en aval. Employé depuis longtemps au Québec, l'entretien traditionnel des fossés routiers entraîne la destruction de la végétation des talus, causant leur sévère érosion et celle des terrains adjacents, un apport massif de sédiments et une hausse de la charge polluante dans les eaux. Tous ces facteurs réunis accélèrent le processus de vieillissement des lacs. Le Regroupement des asso-

ciations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL) propose une solution de remplacement efficace à la méthode traditionnelle d'entretien des fossés : la méthode du tiers inférieur. Cette pratique consiste à ne nettoyer par creusage que le fond du fossé, c'est-à-dire le tiers inférieur de la profondeur totale du fossé, et ce, uniquement si nécessaire. Au-dessus du tiers inférieur, les talus sont laissés intacts, gardant la végétation en place. La conservation des talus permet à la nature de jouer son rôle de soutien (diminuant l'érosion) et de filtration des eaux polluées, réduisant ainsi les impacts négatifs de la méthode traditionnelle. Encouragée par le RAPPEL et mise à l'essai dans quelques régions, la méthode du tiers inférieur a fait ses preuves. Les avantages de cette méthode sont nombreux, tant sur le plan écologique qu'économique. Avantages de la méthode du tiers inférieur : importante réduction de l'érosion des talus et leur stabilisation, réduction de la sédimentation, meilleure

harmonisation du corridor routier avec les paysages environnants, diminution des coûts d'entretien et de la fréquence d'intervention, diminution de la charge polluante, diminution de la vitesse de l'eau dans les fossés réduisant les risques d'inondation, réduction de la fissuration latérale de la chaussée. Pour l'instant, la méthode du tiers inférieur ne présente aucun inconvénient, sinon la nécessité d'adapter l'équipement et les manœuvres reliés à l'entretien des fossés routiers. Dans son souci d'informer ses membres, l'APELP vous suggère la lecture du texte : Des fossés écologiques, préparé par le Service inventaires et du plan du Ministère des Transports et vous recommande de questionner vos élus municipaux sur leurs intentions de protéger l'environnement au regard de l'aménagement et de l'entretien des fossés routiers.

#### Références :

[www.mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/reseau/gestion-eco](http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/reseau/gestion-eco)  
[www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca)  
[www.fapel.org](http://www.fapel.org)

## Un mot du président

C'est bientôt l'Assemblée générale annuelle: y serez-vous? Pas le temps? C'est sûr! personne n'a le temps. Se lever un samedi matin et se préparer à une réunion, ça ne ressemble pas tout à fait à la vie de chalet. Par contre, je n'aimerais pas non plus me réveiller un matin pour m'apercevoir que mon lac n'est plus le magnifique et paisible refuge qu'il a déjà été ou que l'eau s'y est complètement dégradée. C'est pourquoi je me dis que si ma maison ou que mon terrain mérite que je les entretiennent, je devrais aussi passer un peu de temps à entretenir mon lac. L'Assemblée générale annuelle est une occasion de parler de vos préoccupations, de poser vos questions, de présenter vos idées, de proposer des suggestions. C'est une occasion de mieux connaître votre lac et vos voisins. De développer votre sentiment d'appartenance. Et si on n'y va pas en sifflant, on en revient tout de même content. Vous aurez peut-être envie de vous joindre au Conseil d'administration. Le Conseil se réunit au deux mois pour échanger des responsabilités sur les priorités déterminées par les membres. C'est une bonne façon de faire partie de la parade. Et, au passage, d'apprendre, deux ou trois petites choses. Oh, je sais: vous n'avez pas le temps. Si ça peut vous encourager, aucun d'entre nous n'a le temps. Et, de toute façon, quand on veut que quelque chose se fasse, il vaut mieux demander aux gens occupés.

J'espère avoir le plaisir de vous voir le 29!

Daniel Jaros

If you prefer to receive an English version of this newsletter, please let us know by dropping a mail at:  
[richardcardinal@hotmail.com](mailto:richardcardinal@hotmail.com)

## Conseil d'administration 2005-2006

### Président

**Daniel Jaros**

[djaros@netaxis.ca](mailto:djaros@netaxis.ca)

### Vice-président

**Denis Messier**

[denis.messier@groupe-messier.com](mailto:denis.messier@groupe-messier.com)

### Trésorier

**Pierre Lacombe**

**514 322 6484**

### Secrétaire

**Richard Cardinal**

[richardcardinal@hotmail.com](mailto:richardcardinal@hotmail.com)

### Registraire

**Michel Lamarre**

[lamarre.michel@sympatico.ca](mailto:lamarre.michel@sympatico.ca)

### Conseillère

**Hilda Bleyer**

[hildab@sympatico.ca](mailto:hildab@sympatico.ca)

### Conseiller

**Doris Plante**

*Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick*

**11 304, boul. St-Vital  
Montréal-Nord, Qc  
H1H 4T8**

## Souscription 2006

Quand doit-on verser sa cotisation annuelle ?

Pour un grand nombre de personnes, l'assemblée générale est le moment idéal pour verser sa cotisation annuelle. D'autres choisissent de le faire au courant de l'année. Pour l'APELP, ça n'a plus ou moins d'importance, c'est votre choix! Du côté de l'association, toutefois, nous allons continuer d'inclure un rappel de contribution dans chaque envoi postal. Ce qui est le plus important, c'est que vous fassiez votre part. Souvenez-vous que souscrire à l'APELP, c'est poser un premier geste concret pour la protection et la pérennité du lac Patrick. C'est s'assurer de connaître les enjeux qui nous concernent tous. C'est aussi participer aux décisions de notre collectivité. C'est notre lac. Nous en sommes tous responsables.

## Astuces de pêcheur

### Plus de 75% des leurres sont plus efficaces pour capturer des clients que des poissons

Lorsque vous entrez dans un magasin d'articles de pêche, ne vous laissez pas tenter par tous les leurres "tape-à-l'oeil". Plus de 75% des leurres sur le marché, sont plus efficaces pour capturer des clients potentiels que des poissons. Demandez à un conseiller ou à un ami qui s'y connaît, avant de faire vos achats. Vous êtes beaucoup mieux de posséder une petite quantité de leurres qui fonctionnent bien, que d'avoir des coffres remplis à bloc de leurres inutiles.

### Vérifier la condition de votre équipement

Beaucoup trop de gens attendent à la dernière minute pour vérifier la condition et le bon fonctionnement de leur équipement de pêche. Qu'il s'agisse de moulinets, leurres, moteurs hors-bord, cuissardes, batteries, etc... Profitez de la saison hivernale, pour vous assurer de la condition de votre matériel. Vous n'aurez pas ainsi de mauvaises surprises lors de vos premières excursions.

### Ne pas surcharger la bobine

Lorsqu'on remplit un moulinet avec du monofilament, il est important de ne pas surcharger la bobine, car le monofilament aura tendance à s'enmêler à la sortie. Idéalement, on arrête d'embobiner à 1/

[Découper ici](#)

8 de pouce du rebord de la bobine. Un moulinet qui contient une quantité insuffisante de corde à pêche, offrira de piètres performances au niveau de la distance des lancers, car il y aura beaucoup trop de frictions sur le rebord de la bobine.

### Quelle couleur utiliser ?

Voici une règle pratico-pratique pour les gens qui ne savent jamais quelle couleur utiliser. En eau sombre ou teintée, on utilisera habituellement des leurres de couleurs vives, comme chartreuse, orange, jaune, etc. En eau claire, les couleurs naturelles, pas trop voyantes, comme brun, vert foncé, gris, etc. seront excellentes.

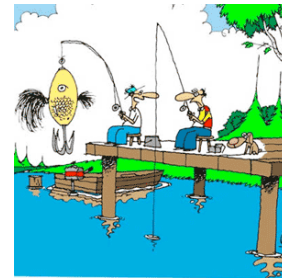
### Lorsqu'il vente beaucoup et que l'eau est brouillée

Lorsqu'il vente beaucoup et que l'eau est brouillée, il est très difficile habituellement de capturer des poissons. Utilisez des leurres qui offrent beaucoup de vibrations et d'effets sonores. Ceux-ci réveillent habituellement les poissons qui se sont endormis avec le mauvais temps. Vous augmenterez de plus vos chances, si vous utilisez des leurres de couleurs vives.

### Pour éviter de vriller votre fil à pêche...

Pour éviter de vriller votre fil à pêche, ne tournez pas inutilement la poignée de votre moulinet lorsque le poisson que vous avez ferré déroule le fil à pêche de votre bobine. Si vous possédez un moulinet qui récupère à 6 pour 1, cela signifie que votre fil à pêche sera vrillé à 6 reprises, à chaque tour de manivelle. C'est un pensez-y bien !

Source: Patrick Campeau, pêcheur professionnel, <http://pcampeau.com/accueil>



"I listened to a motivational tape on the way over here. It said to think big."

## Cotisation annuelle 2006

Remplissez ce coupon et retournez-le à l'Association, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'APELP.

Pour 2006, la cotisation annuelle est fixée à 20\$.

**Nom du propriétaire**

\_\_\_\_\_

**Adresse permanente**

\_\_\_\_\_

**Numéro de tél. principal :**

**au Lac Patrick :**

\_\_\_\_\_

**Adresse au Lac Patrick**

\_\_\_\_\_

APELP, 11 304, BOUL. ST-VITAL, MONTRÉAL-NORD, QC, H1H 4T8